L'an deux mil seize, le vingt neuf janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice: 19

DATE DES CONVOCATIONS: 25 janvier 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents: MM. MICHALLET Damien, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, ROGEMOND Ludivine, SADIN Christine.

Pouvoirs: Monsieur Nicolas ALLAROUSSE à Monsieur Maurice ROGEMOND

Madame Marie BERCHET à Monsieur Philippe DERDERIAN Madame Mireille GRUOT à Monsieur Robert BALLEFIN

Absent: M. MAUGER Dominique

Monsieur DERDERIAN Philippe est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

RAPPEL ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT 2016

Monsieur le Maire, Damien MICHALLET présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des prévisions des dépenses en investissement pour l'année 2016.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ce mandat est de ne pas accroître la pression fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages déjà impacté financièrement par la crise économique,

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2016 malgré le manque à gagner de la commune du fait de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement qu'il rappelle,

Evolution de la DGF sur les années à venir :

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution	204 968	132 563	58 833	-24 493	- 31 019	-37 349	-43 490
DGF							

En 2020, c'est donc une perte nette de 250 000 €.

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de SATOLAS ET BONCE :

	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	9.10 %
Taxe foncière bâti	15.61%
Taxe foncière non bâti	52.20 %

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition sont identiques depuis 1996.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame Véronique CANET, adjointe déléguée à la vie associative présente, au Conseil Municipal le nouveau mode de calcul pour l'attribution de la subvention annuelle aux associations communales qui sera reconduit chaque année.

Subvention de base : 800 €

- Association loi 1901
- 50 % des membres du bureau doivent habiter à Satolas et Bonce
- Fournir la fiche de renseignements dans les délais à la commission vie associative
- Participation au forum des associations
- Participer activement à une activité, ouverte au public, faisant vivre le village
- 50% des adhérents habitent à Satolas et Bonce
- Une année complète d'exercice

Bonus : un choix uniquement pour chaque partie 1,2 et 3 (cumulables), puis chaque point cumulable

	•	Plus de 20 adhérents	100€
	•	Plus de 50 adhérents	200€
1	•	Plus de 100 adhérents	300€
	•	Plus de 200 adhérents	400€
2	•	Plus de 20 enfants de moins de 10 ans	100€
۷	•	Plus de 50 enfants de moins de 10 ans	200€
	•	Plus de 100 enfants de moins de 10 ans	300€
	•	Plus de 20 enfants entre 11 et 18 ans	100€
	•	Plus de 50 enfants entre 11 et 18 ans	200 €
3	•	Plus de 100 enfants entre 11 et 18 ans	300€
	•	Plus de 80 % des adhérents habitent à Satolas et Bonce	100€
	•	Possède au moins un salarié	100 €
	•	Organise plus de 3 manifestations par an, ouverte au public faisant vivre le village	200 €
	•	Paye des formations à ses encadrants	100€
	•	Utilise une salle mutualisée (même plusieurs fois)	100€
	•	Participe aux NAP sur au moins une période	100€
	•	Subvention exceptionnelle : Soumise à présentation d'un dossier avec un provalidation par le conseil municipal	jet et

Après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention (Guadalupe GOICHOT) et un vote contre, le Conseil Municipal :

- Accepte ce nouveau mode de calcul
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE DU BASKET

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, donne lecture du courrier de l'association du Basket (BAC SATOLAS) dans lequel elle sollicite une aide exceptionnelle qui leur permettra de les aider à financer l'organisation des 40 ans du club.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour définir le montant de l'aide exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 € à l'Association BAC SATOLAS sur présentation de factures.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision

VALIDATION REGLEMENT CANTINE ET PERISCOLAIRE

Madame Stéphanie AUBIGNAT, adjointe déléguée aux affaires scolaires présentent le futur règlement intérieur qui s'appliquera à l'ensemble des élèves scolarisés à SATOLAS ET BONCE utilisant les services de restauration, périscolaire et transport scolaire.

Le règlement est distribué à l'ensemble des élus afin que ceux annotent leurs remarques. Il est demandé un retour en Mairie au plus tard le 20 février 2016.

Le prix du repas ne sera pas augmenté et le périscolaire de 15h30 à 16h30 reste gratuit.

MARCHE – ETUDE ET AMO POLE DES LURONS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du Pôle des Lurons il convient de déplacer le terrain de tennis et le city Park afin de libérer l'emplacement actuel.

Différents bureaux d'études ont été consultés afin de présenter un projet sur ce futur équipement.

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Maire propose de retenir le Cabinet SERIA, spécialisé dans les équipements sportifs pour un montant de 24 730 € HT soit 29 676 € TTC.

Le marché se décompose en deux phases :

- Phase APS avec conception de l'ensemble du projet « Pôle des Lurons »
- Phase Maitrise d'œuvre. Cette phase concerne la réalisation des deux terrains de tennis, du terrain multisport et du skate Park et d'une aire type « Parc »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de** retenir, le cabinet SERIA pour un montant de 24 730 € HT soit 29 676 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

MARCHE – REPRISE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON ANCIEN CIMETIERE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle que la commune a lancé une procédure pour la reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière.

La commune a lancé le marché et la remise des offres de la consultation a eu lieu le 18 décembre 2015 à 12h00.

Cinq entreprises de marbrerie funéraire ont répondu à celle-ci.

L'offre retenue répond à la demande de la consultation, sur avis de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose :

- de retenir, pour les travaux de reprise des concessions funéraires présentant un état d'abandon, la société SDG Marbrerie de Pont de Cheruy pour un montant de 32 330, 00 € HT, soit 38 796, 00 €TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de** retenir, pour les travaux de reprise des concessions funéraires présentant un état d'abandon, la société SDG Marbrerie pour un montant de 32 330, 00 € HT soit 38 796, 00 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le maire de signer le devis correspondant

MARCHE – DECONSTRUCTION MAISON – ALLEE DES PLATANES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage la déconstruction du bâtiment communal sis allée des Platanes, à coté de la Mairie.

Une consultation a eu lieu le 1^{er} septembre 2015, affichage en mairie avec une remise des plis pour le 11 septembre 2015 à 12h.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

✓ Entreprise VERNAY: 33 077,00 € TTC

✓ Entreprise CHATAIN: 48 180,00 € TTC

Il est proposé de retenir l'entreprise VERNAY pour un montant de 27 564,00 € HT, soit 33 077,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

ATTRIBUTION MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation, pour un marché à bon de commande pour une mission de maîtrise d'œuvre voirie, a été publiée sur le site internet des Affiches de Grenoble le 17 novembre 2015.

La date de remise des plis a été fixée au lundi 14 décembre 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 16 décembre 2015 à 17 h pour procéder à l'ouverture des plis.

Sept bureaux d'études ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres pour l'attribution s'est réunie le 23 décembre 2015 à 17h00, après analyse des offres suivant les pondérations 60% pour la valeur technique et 40% sur le prix, le cabinet Géo Concept 3D de Saint Bonnet de Mure a été retenu avec un coefficient de 3,1 %

Ce marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit 4 ans et prendra effet au 1^{er} février 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

EXTENSION MEDIATHEQUE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'extension de la Médiathèque sont prévus. Il consiste à fermer le préau actuel.

En vertu de l'article 35 du code des marchés publics et plus précisément II alinéa 8 : Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence les marchés et les accords cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité.

L'architecte lors de la création du centre village retenu était Monsieur LEPLAIDEUR, du cabinet COLLET-LE PLAIDEUR.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le Cabinet d'architectes COLLET-LE PLAIDEUR pour un montant des travaux de 7 500 € HT soit 9 000 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toues les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE - ENFOUISSEMENT BT - Carrefour Route de la Savane/ Chemin de la Verchère

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE Affaire n° 15-778-475 Enfouissement BT – Carrefour route de la Savane/Chemin de la Verchère

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 29 150 € Le montant total de financements externes serait de : 9 532 €

La participation aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 1 110 €

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 18 508 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre du SEDI, il convient de prendre acte :

- de l'avant projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

1 - PREND ACTE de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 29 150 € Financements externes: 9 532 €

Participation prévisionnelle : 19 619 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI pour : 1 110 €

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM - Carrefour Route de la Savane/ Chemin de la Verchère

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

> Collectivité: commune SATOLAS ET BONCE Affaire n° 15-778-475 Enfouissement FT – Carrefour route de la Savane/Chemin de la Verchère

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

> Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 19 709 € Le montant total de financement externe serait de : 3 000 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 939€

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 15 770 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte:

- de l'ayant projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après étude et ayant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,
- 1 PREND ACTE de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 19 709 € Financements externes: 3 000 €

Participation prévisionnelle : 16 709 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI pour 939€

AVIS SUR LE PROJET D'ARRETÉ DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIF A L'ISDND DE SATOLAS ET BONCE « SATOLAS 2 »

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer sur le projet d'arrêté visant à l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancienne zone de stockage dénommée SATOLAS 2 de l'ISDND de SATOLAS ET BONCE aux lieudits « les Chapelles » « Janneyière » « Trosséaz » et « Péciat ».

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet d'instauration de servitudes d'utilité publique. Ces servitudes concernant l'utilisation du sol consistent en des interdictions définies dans la zone décrite par l'arrêté afin de préserver l'environnement et la salubrité publique des nuisances potentielles qui ne pourraient faire l'objet de mesures compensatoires suffisantes et afin d'assurer la protection des moyens de captages et de traitement du biogaz, des moyens de collecte et de traitement des lixiviats et au maintien durable du confinement des déchets mis en place.

La zone 1 concernée par le site de Satolas 2 porte sur les parcelles cadastrales suivantes : Section C n° 862p, 864, 865p, 593p pour une superficie totale 18,08 ha.

La zone 2, hors site, concerne les piézomètres n°10, et n°12 implantés respectivement sur les parcelles n°865, n°593, n°223 de la section C du cadastre de la commune de SATOLAS ET BONCE, le piézomètre n° 13 implanté sur la parcelle n°462 de la section D du cadastre de la commune de SATOLAS ET BONCE.

Le but des servitudes est d'interdire l'implantation de constructions et d'ouvrages susceptibles de nuire à la conservation de la couverture du site et à son contrôle. Elles doivent permettre le maintien en l'état et l'accessibilité des piézomètres et d'autres équipements permettant le suivi du site. Ces servitudes peuvent autant que de besoin limiter l'usage du sol et du sous-sol du site.

Cependant, la commune, propriétaire des parcelles concernées, demande que soit autorisée la possibilité de créer une activité économique compatible avec le sol, en accord avec l'exploitant et en règle avec les lois régissant la typologie de ce type d'activité ainsi que tous travaux nécessaires à la création de cette installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable mais souhaite vivement que la prescription énoncée ci-dessus soit prise en compte.

POINT URBANISME ET PLU

> Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en décembre 2015/janvier 2016.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION	
Permis de construire en cours d'instruction	Extension groupe scolaire	COMMUNE	Montée des Lurons	en cours	
déclarations préalables	Division pour un lot à batir	PEYAUD Gilbert	Imp Combe Robert	accordée le 11/12/2015	
declarations prealables	Surélévation toiture	CLEMENT Régis	Chemin de la Verchère	accordée le 12/01/2016	
Permis de construire	Extension maison individuelle	FAVIER Jean	14 Clos de l'Eperon	accordé le 22/12/2015	

Point PLU

Pour information, la commission PLU se réunira vendredi 05 février 2016 à 19h30 afin de finaliser les réflexions engagées sur la rédaction du PADD et étudier la carte environnementale.

POINT VŒUX

Madame Véronique CANET, adjointe déléguée à la vie associative fait a un retour très positif sur la cérémonie des vœux aux associations, seulement deux associations étaient absentes. Une nouvelle association a été créée, il s'agit de Motors Day.

Lors de cette cérémonie des vœux, la classe en 5 a offert à la municipalité un tableau des classes qui sera exposé à la Mairie.

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, adjoint délégué au personnel informe le Conseil Municipal que la soirée des voeux a eu un bon retour de la part du personnel qui a apprécié ce moment de convivialité. Il ressort la même chose de la part de nos retraités.

Monsieur Philippe DERDERIAN conseiller municipal en charge des forces économiques fait part au Conseil Municipal qu'environ 40 artisans/commerçants étaient présents à la cérémonie des vœux. De nouvelles personnes étaient présentes notamment des industriels de la zone de Chesnes nord.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ SITA MOS Prévoir une visite du site de SATOLAS ET BONCE début 2^{ème} semestre 2016.
 - Monsieur Philippe DERDERIAN informe le Conseil Municipal que la société SITA MOS souhaiterait communiquer auprès des habitants sur leur activité par le biais d'un dépliant.
- ✓ Formation défibrillateurs
 - Une étude de coût est en cours pour l'information au grand public pour l'utilisation des défibrillateurs (formation de 2h pour 15 personnes). Il serait souhaitable de former tout le personnel communal (restauration scolaire, ATSEM, périscolaire, personnel administratif et technique) ainsi que les élus.
 - Une réponse est attendue pour que deux personnes par association soient formées. La subvention de 1 150 € allouée suite à notre candidature par la Fondation CNP ASSURANCES a été versée.
- ✓ Madame Christine SADIN informe que l'association Satolas en forme organisera SATOLAS POUR ELLE le 20 mars 2016. Elle souhaiterait que le personnel de la commune et les élus participent à cette manifestation. Aussi elle propose que la commune verse une somme par personne présente, montant qui sera reversé intégralement à la ligue contre le cancer de l'Isère. Monsieur le Maire propose la somme de 10 € par participant de la collectivité.
- ✓ Monsieur le Maire présente le projet finalisé de la vidéo protection, zone 1 sur SATOLAS ET BONCE, la mise en service est prévue fin 2016/début 2017.
- ✓ Rappel du spectacle des BarBARES au relais routier du Chaffard le 26 février 2016.
- ✓ Présentation du livre sur Satolas et Bonce le 19 mars 2016 à 18h à la Salle d'animation rurale

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 04 MARS 2016 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 00H45